

Les plans furent préparés, mais AVANT que la vente n'eût lieu moi et mes associés *apprimes que le canal Lachine allait être élargi*, comme cela avait été annoncé publiquement. Nous adressâmes alors alors au ministre des travaux publics la lettre suivante :

(Voir la lettre du 17 septembre et la réponse déjà citée.)

.....
L'on peut voir par là, que les propriétaires de cette propriété ont tenu ce qu'ils avaient promis au gouvernement, de manière à lui éviter les frais d'expropriation de 20 ou 40 acheteurs.

La vente a donc été faite sous ces circonstances, *et il est vrai qu'elle a très-bien réussi*, il est vrai qu'un peu plus de la moitié de cette propriété qui six mois auparavant avait été achetée pour \$250,000, a été vendue \$500,000.

Plusieurs personnes, à Montréal et ailleurs ont été surprises de ce résultat, mais pour ceux qui savent combien la valeur des terrains a augmenté, à Montréal, depuis quelques années, *ce résultat n'a rien d'étonnant*.

.....
Je crois que tous ceux qui connaissent la valeur des propriétés à Montréal, admettront que les résultats ne dépassent pas ceux que l'on doit attendre d'une spéculation conduite avec soin et suivant les précautions d'usage. Quelques journaux ont avancé que les prix que lui et ses associés ont demandés au gouvernement pour ces terrains étaient basés sur les tarifs de ceux de cet encan. *J'ai déjà dit que je n'avais pas proposé au gouvernement de lui vendre des terrains ; conséquemment je n'ai pas établi de prix.*

Que de mensonges dans ces lignes.

Le 2 mars, il prétendait n'avoir reçu aucune information. Le 11 mars, il avoue avoir reçu des informations, qu'il prétend permises. Mais MM. Braun, Sippell et Trudeau ont déclaré que personne pas même des députés n'avaient le droit d'avoir ces informations.

Pourquoi MM. McKenzie et Jetté auraient-ils ainsi trompé la Chambre le 2 mars, s'ils n'avaient pas eu la conscience d'une mauvaise action.

Pourquoi cacher cette demande et cette réponse s'ils ne s'étaient pas sentis tous deux coupables ?

Voyant le châtimement arriver avec les documents, ils ont cru amortir le coup en avouant d'avance. Trop tard : le désir de cacher quelque chose indique la culpabilité.

Donc second mensonge.

Pourquoi M. Jetté dit-il que c'est seulement quelque temps avant la vente du 10 octobre, après que leurs plans fussent prêts, qu'il a appris que le Canal Lachine *allait être élargi* ? Ne le savait-il pas, le 17 avril, le jour qu'il acheta ce terrain par procuration ? Ne s'est-il pas hâté de compléter la vente ce jour-là, parce que le lendemain, c'est-à-dire le 18 avril, l'énoncé des intentions de M. McKenzie aurait pu monter les prix ? Or, le 18 avril 1874, bien avant que les plans de M. Jetté fussent faits sur le papier, M. McKenzie avait annoncé que le Canal Lachine *serait élargi de 100 pieds et que peut-être, on ferait un nouveau canal à côté de l'ancien*. C'est donc de l'innocence mal jouée, que cette ignorance feinte de M. Jetté.

Troisième mensonge.

M. Jetté représente devant la chambre sa vente comme sérieuse et de bonne foi. Il prétend qu'elle a réussi et que les ventes ont réalisé \$500,000.

Mais l'enquête a prouvé que les ventes, au contraire, étaient pour la plupart factices.

Quatrième mensonge.

M. Jetté nous assure que son intention n'était pas de vendre au gouvernement et que, conséquemment, IL N'A JAMAIS FAIT DE PRIX.

Cela est encore un mensonge au pays. Que veut dire la fin de sa lettre, si ce n'est qu'il conseille au gouvernement d'acheter d'eux plutôt que de cent acquéreurs futurs ?